

Comité des affaires sociales  
Assemblée des évêques catholiques du Québec

# *Travailleuses et travailleurs du Québec* *Bonne fête!*

À l'occasion du 1<sup>er</sup> mai 2010, les membres du Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec souhaitent « Bonne Fête » à tous les travailleurs et travailleuses du Québec. Quelle que soit votre occupation : « Bonne Fête! » Depuis 1886, cette journée rappelle les luttes qui ont été nécessaires et celles qui le sont encore pour obtenir et maintenir des conditions de travail dignes de la personne. Nous saluons les légitimes aspirations et les efforts déployés en vue d'une meilleure justice sociale, notamment pour le maintien et le développement de l'emploi.

Le travail est un droit fondamental et un bien pour l'être humain<sup>1</sup>. Ne doit-il pas nous conduire vers la vie en abondance<sup>2</sup> annoncée par Jésus-Christ?

En accomplissant votre travail – ou en cherchant un emploi - vous portez dans votre cœur à la fois le désir de servir la société et l'amour des membres de votre famille : la volonté de leur offrir une habitation sûre et agréable et le souci d'une éducation de qualité pour vos enfants. Que soient couronnées de succès les luttes pour le respect de ce droit au travail et à sa juste rémunération, non seulement dans notre société mais aussi partout dans le monde.

Le droit au travail s'accompagne aussi d'un devoir<sup>3</sup>. Toute personne reçoit des talents qu'elle est appelée à faire fructifier tant pour elle-même et les siens que pour l'ensemble de la société, que ce soit dans un emploi rémunéré ou par une autre occupation. Dans une perspective plus globale, la personne est héritière du fruit du travail des générations passées et elle est l'artisane de l'avenir de celles qui lui succéderont. Toutefois, même si le travail est un droit et un devoir, il n'est pas l'unique but de la vie : il est ordonné à l'épanouissement de la personne. « Le travail est pour la personne et non la personne pour le travail<sup>4</sup> ».

Cette Fête des travailleurs et des travailleuses projette aussi à l'avant-plan les personnes présentement en situation de chômage ou de travail précaire. En 2009, 37 400 emplois ont été perdus au Québec dont 32 300 étaient à temps plein<sup>5</sup>. Les personnes touchées sont exposées à des souffrances de toutes sortes comme la perte de confiance en soi, l'isolement, des tensions familiales, et même le découragement<sup>6</sup>. « Une société qui ne procure plus de travail, ou qui l'impose dans des conditions inacceptables, n'est plus digne d'elle-même<sup>7</sup> »

Le chômage ou l'exclusion du monde du travail ont aussi de graves conséquences pour la société tout entière<sup>8</sup>. Dans le contexte économique actuel risque de s'installer un certain fatalisme qui amène à voir comme normal le fait que des milliers de personnes n'aient pas d'emploi. Quand on considère le coût humain des licenciements et leurs conséquences sur le bien commun, on peut, à juste titre, s'inquiéter de leur fréquence et de leur ampleur. Sont-ils toujours justifiés? La recherche d'un plus grand profit pour les actionnaires et la faiblesse de l'économie expliquent-elles à elles seules ce recours trop fréquent aux coupures d'emploi? Avant d'en arriver à mettre à pied du personnel, ne pourrait-on pas envisager d'autres solutions qui peuvent contribuer à maintenir le niveau de l'emploi? L'innovation, la réévaluation des objectifs à long terme, la révision du plan de marketing, l'implantation de méthodes de production différentes, la réorientation vers des produits à valeur ajoutée ont-elles été considérées? Les mises à pied devraient être l'ultime recours des entreprises. Heureusement, certaines prennent des risques et même se soutiennent mutuellement dans des passages difficiles.

Par ailleurs, des travailleurs et des travailleuses en situation de chômage s'emploient à contrer l'isolement en créant des lieux d'entraide et de solidarité. Par les activités qu'ils offrent, ils contribuent à maintenir l'élan essentiel qui soutient la dignité humaine. À la question « Que faites-vous dans la vie? », ils peuvent répondre : « Nous travaillons à nous bâtir un avenir ».

Le chômage est un problème qui touche toute la société. Il n'est donc pas seulement l'affaire des personnes qui perdent leur emploi. C'est pourquoi il importe que l'ensemble des citoyens et des citoyennes soutiennent les initiatives d'entraide mises de l'avant par les personnes en situation de chômage ou d'exclusion. C'est un geste de solidarité essentiel! Les perspectives du marché du travail semblent ouvrir de nouveaux horizons et, selon certaines prévisions<sup>9</sup>, l'occasion serait propice pour réaliser, à moyen terme, l'objectif du plein emploi. Pour l'atteindre, il convient de chercher un équilibre entre la formation, le développement des talents personnels, les besoins réels et les départs à la retraite.

Les personnes ou institutions qui sont en mesure d'orienter la politique du travail et de l'économie ont aussi une responsabilité grave à l'égard du plein emploi. Étant donné que le travail est un bien de tous, il doit être disponible pour tous ceux et celles qui en sont

capables. Le plein emploi est un signe révélateur d'un système économique juste, orienté vers le bien commun<sup>10</sup>.

Avec la collaboration de tous et de toutes, les difficultés de l'heure peuvent être surmontées et l'espérance doit supplanter le fatalisme. En ce jour de Fête, nous demandons à Dieu de bénir chaque travailleuse, chaque travailleur. « *Dieu créateur, tu demandes à l'humanité de se perfectionner de jour en jour et d'achever par son travail l'œuvre immense de la création; aide-nous à faire que toutes les personnes aient des conditions de travail qui respectent leur dignité de telle sorte qu'en s'efforçant d'améliorer leur propre sort, elles agissent avec un esprit de solidarité et de service*<sup>11</sup> »

## Bonne fête!

### Comité des affaires sociales

Mgr Pierre-André Fournier, Mgr Roger Ébacher, Mgr Jean Gagnon, Mgr Paul Lortie, Mme Bernadette Dubuc, Élisabeth Fernandez SFA, Michel Forget, PTRE, Mme Denise Martel et Mme Louise Royer.

<sup>1</sup> Conseil pontifical Justice et Paix, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, Ottawa, Libreria editrice vaticana – Conférence des évêques catholiques du Canada, 2006. No 287.

<sup>2</sup> Évangile selon Saint Jean, chapitre 10, verset 10.

<sup>3</sup> Conseil pontifical Justice et Paix, *op.cit.*, no 274.

<sup>4</sup> Jean-Paul II, *Laborem Exercens*, 1981. no 6.6.

<sup>5</sup> Emploi Québec *Bulletin de l'emploi au Québec*, décembre 2009.

<sup>6</sup> *Catéchisme de l'Église catholique*, Paris, Centurion/ Cerf/ Fleurus-Mame / CECC, 1998, no 2436 et Lise Poulin-Simon et Diane Bellemare, *Le Plein Emploi – Pourquoi?* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1983. Chapitre IV – Les coûts sociaux du chômage, p. 97-118.

<sup>7</sup> Podvin, Bernard, porte-parole de la Conférence des Évêques de France, « *Suicides au travail* », 30 septembre 2009 <http://www.eglise.catholique.fr/actualites-et-evenements/actualites/suicides-au-travail.html>, consulté le 29 janvier 2010.

<sup>8</sup> Poulin-Simon et Bellemare, *op.cit.*, chap. III - Les coûts économiques du chômage, p. 73-95.

<sup>9</sup> Emploi Québec *Marché du travail : Perspectives à long terme 2007-2017*, septembre 2008. page 24 : « Pour remplacer les personnes retraitées et faire face à la croissance prévue de l'emploi, c'est plus de 1,3 million de personnes qui devront faire leur entrée sur le marché du travail, dont plus des trois quarts pour remplacer celles qui le quitteront ».

<sup>10</sup> Voir Conseil pontifical Justice et Paix, *op.cit.*, no 288.

<sup>11</sup> Congrégation pour le culte divin, *La Liturgie des heures*, Paris, Cerf /Desclée de Brouwer/ Mame, Tome III, p.918. Version inclusive de l'oraison du lundi matin IV.

### Publication de :

L'Assemblée des évêques catholiques du Québec  
3331, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1W 1C5  
Courriel : [aecq@eveques.qc.ca](mailto:aecq@eveques.qc.ca) Site internet : <http://www.eveques.qc.ca>